

1.1 Introduction

A l'issue de la réalisation du troisième recensement général de la population et de l'habitat organisé par le Cameroun en 2005, une enquête post censitaire (EPC) a été réalisée l'année suivante, soit un an après le début du dénombrement. Le but du présent article est d'analyser la pertinence de la réalisation de cette enquête qui aurait du intervenir un à deux mois après le dénombrement. La particularité de l'EPC du 3^{ème} RGPH par rapport aux deux autres EPC précédentes organisées au Cameroun en 1976 et 1987, vient de ce qu'elle comporte deux types d'objectifs nouveaux. Le premier type d'objectifs était l'évaluation de la qualité des données relatives aux variables « âge » et « sexe » ; le deuxième était relatif à l'estimation des indicateurs récents de la dynamique naturelle de la population du Cameroun. Si le premier type d'objectif s'inscrit dans la ligne naturelle des objectifs de l'EPC, le deuxième type d'objectif par contre, trouve sa justification non seulement dans le but de mobiliser les fonds pour organiser l'EPC mais aussi dans l'appréciation de l'évolution récente des indicateurs de fécondité et de mortalité au Cameroun. Mais l'objectif premier de l'EPC du 3^{ème} RGPH était de déterminer le taux d'omission et les doubles comptes en 2005. Dans la plupart des recensements de population, les omissions sont relativement courantes, mais leur importance totale en valeur relative n'excède généralement pas 2% dans les pays développés et 10% dans les pays en développement.

Dans le cas particulier du 3^{ème} RGPH, il y a très certainement eu des omissions lors du dénombrement, particulièrement les omissions de localité entières par le fait des insuffisances des travaux cartographiques en milieu urbain, du fait de la réalisation des travaux cartographiques censitaires deux ans avant le début d'intervalles du dénombrement. Dans ces conditions, on s'interroge si la réalisation de l'EPC à un an d'intervalle du dénombrement de 2005, ne remettrait-elle pas en cause les avantages généralement reconnus à ces types d'enquêtes qui sont normalement exécutés un à deux mois après la fin des opérations du dénombrement. Pour apporter une réponse à cette interrogation, notre analyse mettra l'accent principalement sur les considérations méthodologiques ayant permis la réalisation de l'EPC afin de redresser les données du 3^{ème} RGPH.

1.2 CONCEPTION DE L'EPC

L'EPC a été de ce fait conçue à l'image des enquêtes à passages répétés des années 70 expérimentées sous les auspices du Groupe de Démographie Africaine (GDA). Le questionnaire ménage de l'enquête comporte des questions rétrospectives spécifiques à poser aux populations vivant dans les zones de dénombrement retenues dans l'échantillon. Ces questions ont été agencées puis formulées pour être adaptées aux objectifs de l'opération et pour tenir compte en outre, du fait que la période de référence des données recueillies est particulièrement longue : une année.

La conception de l'enquête post-censitaire du 3^e RGPH n'a pas entièrement été indépendante du recensement dans la mesure où la base de sondage est constituée par les ZD du recensement, les agents enquêteurs ont été recrutés parmi les meilleurs agents recenseurs et formés spécialement aux procédures de collecte des données de l'enquête, puis affectés dans un autre arrondissement que celui dans lequel ils ont travaillé lors du dénombrement principal et les chefs d'équipe ont été choisis parmi les cadres du BUCREP dont la plupart avaient pris part à l'encadrement des travaux du dénombrement en novembre 2005. Les travaux de collecte des données se sont déroulés du 11 novembre au 15 janvier 2007.

1.3 ECHANTILLONNAGE

L'échantillon retenu est un échantillon stratifié représentatif comprenant des strates et des sous-strates. Chaque strate est subdivisée en deux sous-strates : une sous-strate urbaine et une sous-strate rurale. En principe une strate correspond à une région administrative ; toutefois, dans les départements du Wouri et du Mfoundi, on a dérogé à cette règle en raison d'une part, du statut politico-administratif particulier de ces deux départements, et d'autre part, de l'effectif de la population dans chacun de ces deux départements. Dans certains cas, il a été nécessaire de redresser par choix raisonné, l'échantillon obtenu pour obtenir la taille de l'échantillon souhaitée, c'est-à-dire celle correspondant approximativement à 2% de la population de la sous-strate considérée.

1.4 EXPLOITATION DES DONNEES

L'exploitation des données de l'EPC (au travers de l'appariement des chefs de ménage) a débuté dès la fin de la phase de la reconnaissance des limites de la ZD échantillon et de la numérotation des structures et des ménages. A la fin de cette première phase de l'enquête, le superviseur chef d'équipe disposait des premiers résultats requis pour comparer l'évolution des caractéristiques démographiques de la ZD échantillon tirées des données portées dans le Cahier de tournée de l'agent recenseur (CTAR) lors du dénombrement avec celles obtenues à l'issue de la première phase de réalisation de l'enquête sur le terrain. Un premier rapport était établi à ce stade de l'enquête.

Par la suite en salle du Bureau central des recensements et des études de population (BUCREP), les travaux de collationnement des questionnaires ménage du dénombrement et ceux de l'EPC avaient été réalisés sous la supervision directe des cadres du BUCREP. C'est à l'issue de cette phase que les statuts définitifs de dénombrement des ménages et d'appariement de leurs membres étaient établis. Les questionnaires des ménages recensés dans les ZD-échantillon dont on n'avait pas trouvé la moindre trace lors de l'enquête ont été aussi saisis avec des codes particuliers en ce qui concerne leur statut de dénombrement et celui d'appariement de leurs membres. La saisie des questionnaires ménages n'a pas posé de problèmes particuliers, même s'il a été nécessaire de procéder à l'apurement des données saisies pour établir certaines cohérences internes de ces données.

Les indicateurs ont été calculés à partir des données relatives aux ménages ordinaires, dans la mesure où les données recueillies à leur sujet ont été vérifiées et confrontées, d'abord sur le terrain avec celles figurant dans les CTAR, puis en salle du BUCREP avec celles figurant dans les questionnaires ménage du recensement lors de la phase de collationnement des ménages.

En ce qui concerne les « ménages enquêtés, mais non recensés suite à une installation récente dans le domicile actuel » ; et les « ménages recensés, mais non retrouvés à l'enquête », les informations obtenues à leur sujet à l'issue de la phase du collationnement des ménages ont permis de reclasser une bonne partie d'entre eux.

1.5 CALCUL DU TAUX D'OMISSION

Ainsi, à partir des différentes catégories de ménages ordinaires dont le statut de dénombrement a été établi à l'issue de la phase du collationnement des ménages ainsi que celui de chacun de leurs membres, on a procédé au calcul des taux d'omission. L'objectif

premier de cette EPC étant la détermination du degré d'exhaustivité du dénombrement, on a retenu comme taux d'omission, l'estimateur à partir duquel il sera possible de dériver des coefficients de redressement des effectifs bruts observés. Au niveau d'une strate, le tirage des ZD-échantillon a été réalisé avec des probabilités inégales proportionnelles à leur taille (méthode des totaux cumulés). Le taux d'omissions dans une strate a été obtenu en faisant la moyenne pondérée des taux d'omission empirique calculés dans chaque ZD-échantillon ; les coefficients de pondération utilisés sont les inverses des probabilités de tirage des ZD-échantillon. Au niveau de l'ensemble du pays, le taux d'omission global a été calculé comme une moyenne pondérée des taux calculés dans chaque strate, en utilisant comme coefficients de pondération, le démographique de chaque strate dans l'univers.

Dans cette démarche, on a raisonné comme si au niveau de chaque strate, la « vraie population » totale de la strate en question, comportait deux catégories de ménages :

- les individus omis lors du dénombrement en proportion ;
- et les individus recensés lors du dénombrement en proportion.

La proportion « p_h » peut dès lors être considérée comme la moyenne « m » d'une variable de Bernoulli « X » prenant la valeur « 1 » si l'individu a été omis lors du dénombrement et la valeur « 0 » si l'individu a été recensé. L'estimation de la proportion « p_h » à partir d'un sous échantillon (strate « h ») de taille « n_h » se ramène donc à celle « p_h ».

En somme, les considérations méthodologiques ci-dessus mentionnées ont permis de juger probants les résultats obtenus de l'EPC, puis de les utiliser effectivement dans le processus de redressement des données du fichier brut du 3^{ème} RGPH pour la production des résultats définitifs. Nous pouvons conforter la situation du 3^{ème} RGPH du Cameroun avec les résultats ci-après obtenus du RGP/H 2001 du Niger.

1.6. EN GUISE D'ILLUSTRATION : LE CAS DU RGP/H-2001 DU NIGER

Dénombrement de la population : 20 mai- 18 Juin 2001

Collecte des données de l'EPC : 06 Janvier-10 Février 2002

Tableau N°1 : Résultats provisoires et résultats définitifs du RGP/H-2001 par strate

strate	Données brutes issues du dépouillement des CT/AR	Résultats provisoires du 3 ^{ème} RGPH (2)	Données brutes issues de la saisie des QM	Taux d'omission en %		Résultats définitifs du 3 ^{ème} RGPH
				provisoires	définitif	
CU Niamey	581 925	674 950	581 802	13,97	11,24	707.951
Autres villes	974 037	1 074 145	965 347	9,32	9,44	1.090.550
Ensemble Rural	8 166 125	9 041 257	8 132 301	9,45	10,31	9.261.790
Ensemble Niger	9 722 087	10 790 352	9 679 450	9,72	10,28	11.060.291

Tableau n°2 : Résultats définitifs de l'appariement des données de l'enquête post censitaire de couverture

Strate de référence	Individus réputés être membre du ménage au moment du dénombrement et saisis à l'Epc		Mouvement naturel			Mouvements migratoires		Déperditions de l'échantillon		
	appariés	omissions	naissances	Décès	entrées	sorties	Enquêtés non recensés	Recensés enquêtés	non recensés	indéterminé
Strate n°1 : CU de Niamey										
Masculin	3554	643	84	20	705	100	502	1194	3	
Féminin	3775	603	109	20	676	97	506	1193	11	
Ensemble	7329	1246	193	40	1381	197	1008	2387	14	
Strate n°2 : Autres villes										
Masculin	4781	711	121	38	858	223	956	1791	1	
Féminin	5106	729	143	38	884	200	959	2097	195	
ensemble	9887	1440	264	76	1742	423	1915	3888	196	
Strate n°3 : Milieu rural										
Masculin	31474	4463	943	316	2220	1571	7222	9649	20	
Féminin	32844	5414	908	316					216	
Ensemble	64318	9877	1851	632	4897	2751	15303	19459	236	
Ensemble Niger :										
Masculin	39819	5817	1148	374	3783	1894	8680	12634	24	
Féminin	41725	6746	1160	374	4237	1477	9546	13100	422	
ensemble	81544	12563	2308	748	8020	3371	18226	25734	446	

Conclusion

Il est admis partout que les recensements sont entachés d'erreurs et ne sont donc pas parfaits. L'une des nombreuses méthodes d'évaluation des résultats du recensement est celle des enquêtes d'évaluation post censitaire. Pour qu'une EPC soit valable, elle doit répondre à certains critères opérationnels et statistiques ; en particulier, elle doit être : e) fondée sur un plan d'enquête qui fait appel à des méthodes de sondage aléatoires fiables ; ii) être menée dans les mois qui suivent la fin du recensement de façon à ce que l'évolution naturelle de la population (naissance, décès et migrations), s'ajoutent aux problèmes dus au temps et à la mémoire des recensés, ne rendent la comparaison statistique impossible. Nous relevons qu'après la réalisation de l'EPC du Niger de février 2002, les résultats définitifs ci-dessus ne sont pas si éloignés de ceux obtenus après le dénombrement principal de mai-juin 2001. Bref, si une EPC d'un RGPH est exécutée un an après le dénombrement, sa conception méthodologique et les moyens tant techniques, humains, financiers que logistiques mis en œuvre, devrait être adaptés à cette situation particulière pour obtenir des résultats probants.